



179441 - Les causes universelles et les causes religieuses et leur rapport avec le succès, l'échec et la subsistance

question

J'ai trois questions auxquelles j'espère trouver des réponses directes car elles ne ressemblent pas aux autres questions. J'espère qu'on les lira très attentivement et leur apportera les réponses d'un uléma, un connaisseur expérimenté apte à guérir mon cœur fortement affecté.

Voici mon histoire: je suis un jeune musulman. Mon enfance n'était pas ordinaire. Je suis issu de parents pauvres qui ne s'entendaient pas à cause de ma mère. Ils vivaient très à l'étroit. Ma mère était de très mauvais caractère. Je regrette d'avoir à le dire. Elle créait des problèmes avec tous ceux qui habitaient dans la maison. Elle était d'une nature infréquentable et belliqueuse. Elle ne permettait pas à ses filles, mêmes devenues grandes, de faire la cuisine ou de toucher à quoi que ce soit sans son autorisation.

En ce qui me concerne, depuis mon enfance jusqu'à ma jeunesse, ma mère me créait des problèmes en se mêlant de toutes mes affaires , importantes ou pas. Elle en arrivait même à vouloir que je mange quand elle le veut et ce qu'elle veut et que je m'habille comme elle veut et que je ne sorte jamais de la maison (sans sa permission) sous prétexte que le jour était très ensoleillé ou pluvieux ou venteux. Même quand il s'agissait d'aller aux toilettes, elle tenait à dire à celui qui s'y trouvait ce qu'il devait faire ou ne pas faire. Elle interdisait à ses enfants de parler des sujets de leur choix. Tout jeune, je souffrais de ses comportements et il m'arrivait par excès de colère d'insulter Allah! Je savais qu'il est interdit de proférer des insultes et que cela constitue un péché. Mais je ne savais pas que cela relevait de la mécréance. Quand je l'ai appris , je me suis repenti et cessé d'insulter.

Je souffrais effectivement des agissements de ma mère. Je me laissais entraîner dans une âpre prise de bec ponctuée par des injures, par la brise d'ustensiles et le déchirement de vêtements. C'étaient des comportements dictés par l'intensité de la colère. J'en arrivais à ne plus m'intéresser sérieusement à mes études, d'où mon échec, bien qu'ayant été auparavant parmi les brillants et possédant de bonnes aptitudes et faisant preuves de bonnes mœurs de l'aveu de tous.



Quand j'ai eu 14 ans, je priais à l'heure, à l'exception de la prière du matin. J'y faisais preuve de laxisme jusqu'à l'âge de 24 car je croyais, sur la base de ce que j'avais appris, que la prière ratée pouvait être rattrapée (quand on voulait) et que la religion était une source de miséricorde. J'ignorais naturellement certaines affaires religieuses et commettais des péchés comme les autres musulmans. Mes questions sont les suivantes:

1. Il est bien connu qu'Allah a établi des lois universelles et des lois religieuses. Selon les lois universelles, l'individu qui aspire à devenir un médecin doit, par exemple, étudier la médecine. En ce qui me concerne, je voulais dès mon enfance m'instruire mais les problèmes que j'ai vécus avec ma mère et mon environnement immédiat ont rendu ma réussite dans les études impossible. Pourtant j'ai employé toutes les causes universelles (naturelles). Là, je pose cette question: la cause de mon insuccès dans les études réside-t-elle dans ma négligence des causes naturelles ou dans ma sous-estimation des causes religieuses, en d'autres termes ma commission de péchés? Si tu dis: c'est à cause de tes péchés, je te dirais que j'étais tout jeune donc mineur. En plus, on m'a infligé des soucis accablants qui m'ont détourné des études. Si tu dis: c'est parce que tu as désobéi à ta mère, je te dirais: elle ne m'a donné aucune possibilité de lui prouver mon dévouement. C'est bien elle qui suscitait les problèmes et les conflits comme peuvent en témoigner mes frères et tous ceux qui me sont proches. Je répète la question: la cause de mon échec réside-t-elle dans mon négligence des causes naturelles ou de celle des causes religieuses?

2. Maintenant, je suis un homme qui n'a pu avoir ni métier ni travail en dehors de quelques activités. J'ai cherché des dizaines de fois à trouver un bon emploi sans succès. Il s'y ajoute que les envieux s'acharnent sur moi. Tout cela est-il dû à ma négligence des causes universelles (naturelles) ou de celles religieuses? Si tu dis : c'est pour ta négligence des causes naturelles, je te dirais: il y a des gens qui n'ont pas fourni le dixième des efforts que j'ai consentis mais qui pourtant ont trouvé un bon emploi et enregistré un succès. Si tu dis: c'est parce que tu as négligé les causes religieuses, je te dirais: il y a des gens qui réussissent dans leur travail et obtiennent leur subsistance alors qu'ils font partie des plus pervers et des plus débauchés. Je n'entends pas par là accuser Allah d'être injuste, loin s'en faut. Je ne veux qu'obtenir une explication religieuse de mon sort fournie par un ulémas accompli afin de pouvoir corriger mes fautes et comprendre



mon état.

3.Si tu dis: pourquoi ne te lances-tu pas dans les études de nouveau même à l'âge de 35 ans?- Je dis: je suis tombé malade depuis 7 ans suite à une sévère dépression qui a légèrement affaibli ma mémoire. Mais j'ai essayé il y a cinq ans de reprendre les études et j'ai enregistré un succès relatif. Ne disposant pas de revenu, j'étais obligé de chercher du travail en vain. Ce malheur et ce manque d'assistance (chance) liés soit aux causes naturelles soit aux causes religieuses résultent-ils encore de mes péchés bien que je sois un musulman normal? Cela reflète-t-il la colère d'Allah- à Allah ne plaise. Dites-moi ce qu'il en est. Puisse Allah vous accorder Sa miséricorde. Je sais que j'ai été long mais je fais exprès de raconter toute l'histoire afin que celui vas répondre à mes questions puisse comprendre mon cas.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le croyant subit dans cette vie des épreuves afin que l'on sache qu'il est sincère dans sa foi, auquel cas on lui accorde la rétribution méritée. Il subit des malheurs et des épreuves pour élever son grade auprès de son Maître, s'il les endure pour complaire à Allah.

Le Très-haut a dit: **Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint: "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés. Coran,2: 155-157).**

D'après Mous'ab ibn Saad son père a dit:« J'ai dit :

-Messager d'Allah, quels sont humains qui subiront la plus dure épreuve?

-Les prophètes suivis des meilleurs puis des meilleurs; chacun sera éprouvé en fonction de sa foi. Plus celle-ci est solide, plus l'épreuve sera dure. Si la foi est précaire, celui qu'elle anime subira



une épreuve proportionnée. Le fidèle ne cessera d'être éprouvé jusqu'à ce qu'il marche sur terre débarrassé de toute faute. (Rapporté par at-Tirmidhi,2398) et jugé par lui bon et authentique et déclaré bon par al-Albani dans Mishkat al-massabih,1562).

Mon frère! Endure ton sort. Remets-toi en à ton Maître afin qu'Il mette fin à ton épreuve. La vie d'ici-bas n'est pas une voie sombre ni une impasse, comme le croient bon nombre de ceux qui subissent des difficultés vitales ou des épreuves frappant leurs biens ou leurs siens. Bien au contraire, la vie offre de nombreuses portes ouvertes. Il n'y manque que notre détermination à travailler. Ouvre sérieusement et ne te laisse pas sombrer dans des souvenirs. Substitue-leur l'espoir accompagné de l'action pour perpétuer l'exemple des prophètes et pieuses gens rompus à l'œuvre et à la construction.

Deuxièmement, il faut clarifier la question des causes universelles et des causes religieuses par rapport à ton sujet et afin que les choses t'apparaissent clairement.

Nous disons qu'Allah Très-haut a lié les choses à leurs causes depuis l'origine de la création et de la formation. C'est ce qu'on appelle les causes universelles. Ces causes ont des spécificités et des marques (distinctives) dont les suivantes:

1. Les unes sont licites tandis que les autres sont illicites.
2. Elles ne s'appliquent pas exclusivement aux musulmans mais à l'ensemble des créatures.
3. Même si elles sont liées à des choses dont Allah a voulu qu'elles servent de causes, elles demeurent comme telles grâce à la création, à l'arrangement et la gestion d'Allah. Si Allah veut, Il les laisse fonctionner comme Il les a créées et rendues aptes à produire leurs effets. S'Il le veut, Il peut les annuler voire les rendre contreproductives car personne ne réexamine le jugement du Transcendant et personne ne peut s'opposer à Sa sentence.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Il y a des gens qui confirment les causes en tant que choses créées, ordonnées, décrétées et intégrées (dans la loi religieuse) et les maintiennent à la place qu'Allah leur a donnée comme instruments dépendant de Sa gestion donc



de Sa volonté. Elles dépendent effectivement de Sa volonté et se déroulent selon Son jugement. Le Transcendant les renforce les unes par les autres ou les annule les unes par les autres, s'Il le veut, ou retire aux unes leur force et efficacité, les en prive et empêche qu'elles produisent leurs effets en dépit de l'existence de la causalité, dans le seul but de faire connaître à Ses créatures qu'Il reste l'Agent qui fait ce qu'Il veut et que rien ne peut agir en toute indépendance et avec efficacité en dehors de Sa volonté et que se fier à une cause sans tenir compte de Lui est comme se réfugier dans une toile d'araignée, même si la cause (ordinaire) reste une cause. Extrait de Madaridj as-Salikine (1/244).

Nous allons donner un exemple en rapport avec ta première question pour te rendre l'image plus claire: Allah Très-haut a fait de l'étude et de la force d'apprentissage, de mémorisation et de compréhension une cause de réussite dans les études. Cela s'applique aussi bien au musulman que pour le mécréant comme il est constaté et connu. Cependant, certains étudiants trichent aux examens pour réussir. Ceux-là auront employé une cause universelle interdite. D'autres étudiants font appel à un intermédiaire pour obtenir le même résultat, ce qui n'est pas moins interdit.

En dépit de tout cela nous disons: est-ce que tout étudiant qui apprend, mémorise et comprend réussira nécessairement? La réponse est bien sûr non. C'est parce qu'Allah Très-haut est le Maître des causes et de leurs effets. Il peut pour Son infinie sagesse affaiblir la mémorisation et la compréhension de l'étudiant au moment de l'examen de sorte que celui qui pourtant a étudié, mémorisé et compris ses matières ne réalise pas un succès éclatant. Allah peut même annuler tout cela (la causalité) au point que l'étudiant ne réussisse pas du tout.

L'une des causes de l'affaiblissement par Allah Très-haut des causes naturelles (que sont l'apprentissage, la mémorisation et la compréhension) peut résider dans une grande désobéissance envers Allah commise par l'étudiant concerné telle qu'insulter Allah Très-haut ou frapper sa mère ou humilier son père. La sagesse qui conduit à l'annulation de la cause peut aussi résider dans la protection de sa foi contre la tentation qu'il subirait s'il avait réalisé un succès éblouissant. Les sagesse peuvent être multiples et très importantes.

Quant aux causes religieuses, elles consistent dans tout ce dont Allah Très-haut a fait une cause



devant entraîner des effets selon les textes de la loi. C'est comme faire de l'exorcisme, du miel et de la graine noire des remèdes à des maladies. C'est encore comme faire de la piété et de l'entretien des liens de parenté une source de subsistance. Ces causes sont réservées aux musulmans. Elles peuvent encore être affaiblies, voire annulées, compte tenu d'une importante sagesse.

Nous attirons ici l'attention (du lecteur) sur l'existence de causes religieuses de la réussite dans l'apprentissage. Nous entendons parler de causes inhérentes aux pratiques cultuelles et actes d'obéissance spécifiquement liés à l'objectif recherché (la réussite) en ce sens qu'elles demeurent à elles seules les facteurs déterminants à l'exclusion de toutes les autres causes universelles. Si un musulman passait la nuit à prier et la journée à jeûner et demandait à Allah l'assistance et la réussite, il n'aurait pas employé les moyens lui permettant de bien apprendre pour réussir dans ses études. La seule piété filiale ne suffit pas pour constituer une cause de réussite.

Bien plus, il n'est pas permis au musulman de se conduire de la sorte en croyant que cela constitue des causes suffisantes pour sa réussite dans les études. Allah Très-haut n'en a pas fait des causes spéciales pour cela. Il est vrai toutefois que les œuvres pies de l'étudiant peuvent lui être utiles puisqu'Allah peut en faire les moyens de renforcement de son cœur et de son succès à l'examen. Encore faut-il employer la cause universelle (normale) qu'est l'étude.

Même dans l'acquisition du savoir religieux, le seul fait de se livrer aux actes de dévotion ne suffit pas pour obtenir des connaissances. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a tranché la question en disant: **Ce n'est qu'en apprenant qu'on peut obtenir le savoir.** (Rapporté par at-Tabarani et jugé bon par Ibn Hadjar et par al-Albani).

Cependant, celui qui s'engage dans la recherche du savoir a besoin de soutien et de réconfort afin de l'aider à mémoriser et à comprendre, choses que la piété, l'invocation et les bons actes peuvent procurer. L'obtention de la progéniture relève de ce registre. En effet, Allah Très-haut l'a liée à des causes naturelles bien connues. Il n'est pas permis au musulman de se livrer aux plus importants actes cultuels dans l'espoir qu'Allah lui procurera une progéniture sans se marier. Il se serait alors engagé dans le mauvais chemin et utilisé de mauvais moyens. Si en revanche, il se



marie et s'accouple avec son épouse, il pourraient plus employer l'invocation en tant que moyen religieux.

Cela dit, la réponse à ta première question est ceci: tu n'as pas réussi dans tes études à cause de l'absence de la cause universelle qu'est l'étude. Même si tu avais bien étudié, Allah pourrait ne pas en faire une cause déterminant ta réussite en raison de tes péchés. Il pourrait aussi empêcher la cause normale de produire ses effets pour éprouver ta sincérité dans ta foi ou pour éviter un mal qui aurait résulté de ta réussite ou pour vous réserver un bien beaucoup plus important ou pour d'autres sagesses que nous pouvons savoir ou ignorer .

Le Transcendant, Sage et Bien informé gère les choses sagement et fait dérouler les affaires de Ses créatures par Sa puissance, Sa maîtrise des choses, Son savoir et Sa douceur. Personne ne peut s'opposer à Son jugement et rien ne peut changer Ses mots.

La question ne réside pas dans une précipitation à réaliser les désirs des fidèles. Ceux-ci sont trop faibles pour gérer leurs propres affaires et a fortiori les affaires de l'univers, ne serait-ce qu'en faisant des suggestions ou en proposant des choix. En vérité, le choix en toute chose revient au Maître, l'Auguste, le Sage et Bien informé. Le Très-haut dit: **Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit; il ne leur a jamais appartenu de choisir. Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils associent à Lui! Ton Seigneur sait ce que cachent leurs poitrines et ce qu'ils divulguent .C'est lui Allah. Pas de divinité à part Lui. A Lui la louange ici-bas comme dans l'au-delà. A Lui appartient le jugement. Et vers Lui vous serez ramenés.** (Coran,28:68-70) et dit: **En vérité ton Seigneur étend Ses dons largement à qu'Il veut ou les accorde avec parcimonie. Il est, sur Ses serviteurs, Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant.** (Coran,17:30). C'est Lui, le Transcendant qui répartit (les fortunes) et procure la subsistance (à celui qu'Il veut) par Sa sagesse.

Le croyant se satisfait du jugement et du décret d'Allah. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: **Le sort du croyant est étonnant. Son sort est entièrement bon, ce qui n'est donné qu'au croyant. Si un bon événement lui arrive et qu'il en remercie (Allah) cela représente un bien pour lui. Si un mal l'atteint et qu'il l'endure, cela devient un bien pour lui.** (Rapporté par Mouslim,2999).



On ajoute à l'agrément de la sentence d'Allah Très-haut la connaissance par le fidèle du fait qu'Allah ne lui prescrit que du bien. La fortune du fidèle ne signifie pas qu'il jouit d'un mérite auprès d'Allah. Regarde Coré que tout un groupe d'hommes était incapable de porter les clés de son trésor! Regarde le courroux divin qui le frappa et se traduisit par son engloutissement par la terre. Regarde Pharaon et le pouvoir dont il jouissait en terre égyptienne! Regarde comment la colère divine qui le saisit se traduisit par sa noyade en mer! Leurs richesses et leur pouvoirs leur furent-ils utiles? Est-ce que la situation dont ils jouissaient indiquait qu'Allah Très-haut était satisfait d'eux?

Frère! Ne sois pas trompé par ce que tu constates chez les autres en termes de fortune et de pouvoir. Les avantages mondains sont accordés par Allah Très-haut aussi bien à celui qu'Il aime qu'à celui qu'Il n'aime pas. Mais il ne donne les avantages de l'au-delà qu'à celui qu'Il aime. Le très-haut a dit dans ce discours adressé en premier lieu à Son Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et à nous a fortiori: **Et ne tends point les yeux vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, comme décor de la vie présente, afin de les éprouver par cela. Ce qu'Allah fournit (au Paradis) est meilleur et plus durable.** (Coran,20:131).

Troisièmement, s'agissant de ta dernière question, sa réponse se trouve dans ce qui est déjà dit. Nous te renvoyons à la réponse donnée à la question n° [114019](#) . Tu y trouveras des éléments utiles, s'il plaît à Allah.

Pour résumer ce qui précède, il convient que tu ne négliges pas l'usage des causes universelles et que tu œuvres pour améliorer tes rapports avec ton Maître Très-haut et tes rapports avec tes semblables, notamment tes proches parents. Ta négligence de l'usage des causes universelles rendra ta vie difficile et t'attirera le malheur. L'usage, fut-il parfait, des dites causes ne te mettra pas pour autant à l'abri des épreuves et malheurs car ils peuvent toujours t'atteindre à cause de tes péchés et actes de désobéissance. A ce propos le Très-haut dit: **Quoi! Quand un malheur vous atteint - mais vous en avez jadis infligé le double - vous dites: "D'où vient cela?" Réponds-leur: "Il vient de vous-mêmes". Certes Allah est Omnipotent.** (Coran,3:165) et : **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup.** (Coran,42:30) ou pour



d'autres raisons déjà expliquées.

Sache que le vrai malheur est celui du cœur qui résulte des péchés et actes de désobéissance. Celui qui est frappé de ce malheur n'éprouvera pas de bonheur dans son cœur même s'il possédait les richesses du monde. Son malheur ne s'arrête pas à ce monde puisqu'il continuera dans l'au-delà et sera intensifié par le châtement. A ce propos, le Très-haut dit: **quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement**". (Coran,20:123-124).

Sache que le vrai bonheur est celui que le cœur tire de la croyance en Allah et de la confiance en Lui. Ce bonheur n'est donné qu'à celui qui possède la parfaite connaissance de son Maître, se conforme à Ses ordres et s'éloigne de Ses interdits. Ce bonheur sera ressenti par le musulman, même quand il traverse des difficultés dues à la pauvreté et à une vie précaire. Le musulman conservera ce bonheur jusqu'à sa vie future. A ce propos, le Très-haut dit: **Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons certes, en fonction des meilleures de leurs actions**. (Coran,16:97). Vu l'importance du présent sujet, voir la réponse donnée à la question n° [85362](#).

Allah le sait mieux.